



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel prend position sur les options stratégiques du Conseil d'Etat pour HNe

Pour une gestion hospitalière durable avec un seul site de soins aigus

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a examiné les options stratégiques du Conseil d'Etat pour l'Hôpital neuchâtelois. Après avoir consulté de nombreux acteurs et soupesé les différents intérêts en présence, il estime que la création d'un bon réseau de santé avec un seul site pour les soins aigus est la meilleure réponse que l'on puisse donner aux impératifs médicaux et politiques d'aujourd'hui et de demain. En effet, l'éclatement des soins aigus sur deux sites et les coûts considérables nécessaires à la création et à l'exploitation de la surcapacité ainsi programmée risquent de compromettre à brève échéance déjà la viabilité du système hospitalier cantonal. En conséquence, le Conseil communal suggère de compléter en priorité l'étude d'un site unique pour les soins aigus. Il invite le Grand Conseil à demander au Conseil d'Etat de revoir les options contenues dans son rapport.

Le Conseil communal est convaincu de la nécessité de construire l'agglomération RUN dans l'esprit du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil intitulé « Un canton – Une vision ». En ce sens, il soutient une répartition équilibrée des infrastructures sur le territoire cantonal. Il partage l'intention du Conseil d'Etat d'inscrire l'avenir hospitalier du canton dans les réflexions sur la cohésion cantonale ainsi que dans la construction de l'agglomération qu'il prévoit d'insérer dans la constitution neuchâteloise. A ce titre, la politique de santé publique et la gestion hospitalière sont particulièrement complexes et méritent des solutions viables à long terme.

Dans le domaine médical, l'évolution scientifique et l'ouverture des marchés contraignent notre canton à réformer sa gestion hospitalière. Le Conseil communal a demandé que soient prises des décisions courageuses dans ce sens. Il songeait bien entendu à une vision d'avenir. Or, le rapport du Conseil d'Etat est ancré dans le passé.

La stratégie du Conseil d'Etat qui prétend répartir les soins aigus entre deux sites créera dans les faits une surcapacité importante pour l'ensemble de HNe. A l'avènement d'un seul site de soins aigus, il faudra éliminer les capacités excédentaires,

ce qui conduira inmanquablement à de nouvelles frustrations au sein du canton. Or, les soins aigus ne sont pas une prestation de proximité. L'étude de faisabilité de ce site unique devra prendre en compte son accessibilité par les transports publics et la possibilité de concentrer les soins aigus près d'une gare, à La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel ou ailleurs.

En revanche, avec les options actuellement proposées par le Conseil d'Etat, la qualité des soins aigus souffrira de l'éclatement arbitraire entre médecine et chirurgie. Empêcher les synergies indispensables pour les traitements des patients conduira à la réduction de certaines activités qui ne seront plus reconnues par la FMH et que d'autres cantons s'empresseront de proposer. Pareille évolution dévalorisera l'image de HNe et réduira sa capacité à recruter et à former du personnel de qualité.

Le Conseil communal regrette le manque de prévisions financières sérieuses du Conseil d'Etat quant aux sommes inévitablement élevées que requiert le développement de cette surcapacité de HNe. A une époque où le canton va au devant d'investissements considérables, l'exécutif de la Ville de Neuchâtel s'inquiète de savoir comment l'Etat compte financer, par exemple, les soins à domicile, le suivi des patients, leurs déplacements, les plateformes santé dans les régions.

Le Conseil communal est convaincu que les options proposées conduiront HNe dans une situation intenable et compromettront les prestations de qualité destinées à la population. Il craint que ces options creusent un gouffre financier, provoquent une nouvelle hausse des primes des assurances maladie et mettent en péril la capacité financière du canton de réaliser plus tard la concentration des soins aigus.

Il estime que la gestion hospitalière doit s'insérer dans une politique de santé publique de proximité. En ce sens, le Conseil communal comprend la nécessité de rénovations urgentes à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. On doit impérativement y assurer une polyclinique et un service d'urgences ouvert 24h sur 24 pour garantir la sécurité sanitaire de la population.

Dans ces circonstances, le Conseil communal invite le Grand Conseil à exiger la révision des options contenues dans le rapport du Conseil d'Etat. Ainsi, l'étude de la faisabilité et de l'économicité d'un seul site de soins aigus pourra être complétée. En parallèle, et en collaboration avec les acteurs de toutes les régions du canton, il convient de consolider le réseau de santé publique. Cette approche constitue en effet la seule voie acceptable et durable pour notre canton et la construction de son agglomération.

Neuchâtel, le 2 février 2012

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires :

**Christine Gaillard, conseillère communale,
christine.gaillard@ne.ch; tél. 032-717 74 02**